



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

DEL_2022_225
Finances et Commande
Publique
Nomenclature : 7.1.1

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 9 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. André VIGLI, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI

**BUDGET PRINCIPAL -
DECISION
MODIFICATIVE N° 3**

Présents : 26

M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme DAVID-GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS

Représentés(es) : 6

M. ZILIO par M. VIGLI
M. BLANC par M. MARECHAL
Mme AMALLOU par Mme BOUCLET
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par Mme CALERO
M PADUANO par M. BERNE

Absents(es) : 1

M. MARROSU

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	26	32	25	0	7

RAPPORTEUR : Mme ARNAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales,



ID : 084-218400190-20221215-DEL_2022_225-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

Vu la délibération n° DEL_2022_88 du 28 mars 2022 relative à l'adoption du Budget Primitif du Budget Principal de la commune de Bollène, complétée par les délibérations n° DEL_2022_148 du 4 juillet 2022 et n° DEL_2022_187 du 17 octobre 2022 portant respectivement décisions modificatives n° 1 et n° 2,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires sur le Budget Principal 2022, visant à adapter les moyens aux besoins, ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Objet	Montant en €
Dépenses Réelles		
011	Charges à caractère général	65 300 €
65	Autres charges de gestion courante	8 700 €
Dépenses d'ordre		
023	Virement à la section d'investissement	34 710 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		108 710 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Objet	Montant en €
Recettes Réelles		
74	Dotations et participations	108 710 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		108 710 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Objet	Montant en €
Dépenses Réelles		
20	Immobilisations incorporelles	14 400 €
21	Immobilisations corporelles	53 760 €
45	Opérations pour compte de tiers	16 250 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		84 410 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Objet	Montant en €
Recettes Réelles		
13	Subventions reçues	33 450 €
45	Opérations pour compte de tiers	16 250 €



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

Recettes d'ordre		
021	Virement de la section de fonctionnement	34 710 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		84 410 €

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la décision modificative n° 3 du Budget Principal 2022 de la commune de Bollène, équilibrée par section, en dépenses et en recettes, aux conditions énoncées ci-dessus,
- de modifier le Budget Principal 2022 de la commune de Bollène comme précisé ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :

M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER,
Mme CALERO, M. DUMAS

Pour(s) :

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme DAVID-GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

DECIDE

- d'adopter la décision modificative n° 3 du Budget Principal 2022 de la commune de Bollène, équilibrée par section, en dépenses et en recettes, aux conditions énoncées ci-dessus,
- de modifier le Budget Principal 2022 de la commune de Bollène comme précisé ci-dessus.

Signé électroniquement par

: Anthony ZILIO

Date de signature :

29/12/2022

Qualité : Maire de Bollène